

Date Convocation : 10/11/2017

Présents : MM. MARQUIS Joseph, OUVRART Marie-Christine, BASSAND Denis, DEBAECKER Emmanuel, ALETRU Mauricette, GRELAUD Elodie, BLANCHARD Sandrine, LECONTE Margaret, SAMPOUX Daniel, VINCENT Bruno.

Absents-Excusés : SIMONNET Julie qui donne pouvoir à BASSAND Denis, BEULQUE Florence qui donne pouvoir à LECONTE Margaret, GABORIT Jonathan qui donne pouvoir à MARQUIS Joseph, BLONDET Sylvie.

Secrétaire de Séance : GRELAUD Elodie

Monsieur le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils ont des observations à formuler sur le procès-verbal du 16 octobre 2017.

M. VINCENT précise qu'il avait voté contre la décision modificative.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le procès-verbal de la réunion du 16 octobre 2017.

ORDRE DU JOUR

Monsieur le Maire demande à ajouter à l'ordre du jour : Mobilier pour la bibliothèque et Festivités du Tour de France.

• COMMUNAUTE DE COMMUNES SUD VENDEE LITTORAL : ADOPTION DES STATUTS

Au vu des nouvelles compétences prises par la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral, les statuts ont été modifiés.

Le conseil communautaire les ayants approuvés le 19 octobre 2017, les communes membres doivent à leur tour les approuvés.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve les nouveaux statuts de la communauté de Communes Sud Vendée Littoral.

• INSTALLATION D'UNE MACHINE A PAIN : DETERMINATION DE LA REDEVANCE DUE PAR L'OCCUPANT

Lors de sa dernière réunion, le conseil municipal avait voté pour la mise en place d'une machine à pain Place du 8 mai.

L'article L.2125-1 du code général de la propriété des personnes publiques pose le principe de non-gratuité des occupations du domaine public. Il donne lieu au paiement d'une redevance.

M. BASSAND a demandé l'information à la CCCI sur le montant de la redevance applicable, il doit en informer le conseil.

Le conseil municipal, avec 9 voix pour et 4 abstention, fixe le même montant de redevance que la commune de Chaillé les Marais, soit 25 € par mois, payable d'avance trimestriellement, et autorise Monsieur le Maire à signer la convention entre la commune et le boulanger.

• REMBOURSEMENT D'AVANCE DE FRAIS FAIT PAR MME OUVRART

Mme Marie-Christine OUVRART a avancé les frais pour le cadeau de départ à la retraite de Mme PAULINE, soit 90 €.

Le conseil municipal accepte, à l'unanimité, le remboursement de ces frais.

• LOGICIEL MAIRIE HORIZON ON LINE : NOUVELLE VERSION CLOUD VILLAGES

Cette nouvelle version permet :

- De récupérer les factures sur Chorus Pro : plate-forme de dématérialisation des factures des entreprises obligatoire pour toutes les entreprises (au 1/01/2017 pour les grandes entreprises, 01/01/2018 pour les entreprises de taille intermédiaires, 01/01/2019 pour les petites et moyennes entreprises, 01/01/2020 pour les micros entreprises)
- De stocker les données sur une plate-forme en France

- D'être accessible de n'importe quel ordinateur
- De dupliquer des documents d'un mandat à un autre

Le forfait annuel est de 3 603.60 € TTC. Sa mise en place se fera au début de l'année 2018 donc payable sur le budget 2018.

Le conseil municipal, à l'unanimité, accepte la nouvelle version du logiciel Horizon On Line.

- **MOBILIER POUR LA BIBLIOTHEQUE**

Les étagères actuellement en place dans la bibliothèque sont toutes utilisées et de nouveaux livres vont arrivés. Mme ALETRU, conseillère responsable de la bibliothèque demande s'il est possible de racheter quelques étagères. Le devis est de 1 046.50 € HT.

Le conseil, à l'unanimité, accepte l'achat des étagères mais sur l'année 2018.

Mme ALETRU demande également s'il serait possible de mettre 2 cabanes à livres, une sous la Halle et l'autre prêt de la bibliothèque. Il est aussi proposé d'en mettre une au Rocher.

- **FESTIVITES DU TOUR DE FRANCE.**

M. BASSAND propose de mettre un écran sur la place du 8 Mai afin de suivre le Tour de France la journée du départ. Un repas serait organisé en parallèle avec la participation des associations, pour payer les divers frais engagés. Une nouvelle réunion entre les communes du Gué et de La Taillée sera programmée prochaine pour organiser cette journée.

- **LOCATION DE LA SALLE AUX HABITANTS DE LA TAILLEE.**

La commune de la Taillée va fermer sa salle des fêtes durant les travaux, en 2018. La commune du Gué propose d'instaurer les tarifs de location du Gué aux habitants de La Taillée durant les travaux. Le Conseil, à l'unanimité, accepte, et propose que la commune de La Taillée fasse la même chose si la salle du Gué venait à être en travaux.

- **DIVERS**

La commission bâtiments qui s'était réuni pour définir l'entreprise qui installerait les nouveaux chauffages dans les logements au-dessus du Guétréen, a choisie l'entreprise COULON avec un mode de chauffage économique.

Vœux du Maire : ils auront lieu le samedi 6 janvier à 18h30

Père Noël de la commune : il sera présent le dimanche 10 décembre à partir de 11h sur la place du 8 Mai

Distribution des sacs jaunes : à compter du 1^{er} janvier 2018, la distribution des sacs jaunes aura lieu le 1^{er} samedi du mois.

Repas de fin d'année pour les personnes de 70 ans et plus aura lieu le samedi 2 décembre.

Prochain conseil le 18 décembre 2017.

L'ordre du jour étant épuisé, Mr le Maire lève la séance à 22h00.

La secrétaire de séance,
E. GRELAUD